TD3 - La propriété industrielle : marques et nom de domaine

Pour rappel :

L’entreprise SeWind, vient d’inventer un paddle électrique. L’utilisateur contrôle la vitesse du paddle à l’aide d’une manette sans fil. En cas de chute, le logiciel intégré au moteur est capable de faire revenir le paddle jusqu’à l’utilisateur.

L’entreprise souhaite commercialiser ses surfs sous un autre nom que Sewind, car elle propose d’autres produits. Elle hésite entre plusieurs noms de marque :

* Le surf
* Ahnon
* Olean
* PlikoL

1. Faites une recherche sur les marques de surf existantes. Quels conseils pouvez-vous donner sur les différentes marques proposées ?

La société choisit finalement la marque PlikoL. Après avoir effectué une recherche, elle a découvert que la marque Plikol est utilisée par l’entreprise Kilpon, qui est spécialisée dans fabrication de tracteurs.

1. Rappelez la définition du principe de spécialité.
2. L’entreprise pourrait-elle déposer la marque Plikol ?
3. Quelle sera la durée de la protection de la marque ?
4. Si l’entreprise souhaite exporter ses surfs dans le monde entier, que lui conseillez-vous de faire ?
5. L’entreprise souhaite réserver le nom de domaine Plikol.fr. L’entreprise Kilpon peut-elle s’y opposer. Pourquoi ?

Un de vos camarades a remarqué que la chaine de pizzéria « Del-Pasta » n’a pas acheté le nom de domaine correspondant. Il souhaite l’acheter pour le revendre ensuite au gérant de la pizzéria.

1. Que conseillez-vous à votre camarade ? Pourquoi ?
2. À quelle condition serait-il possible d’utiliser le nom de domaine Del Pasta

Ce même camarade veut acheter le nom de domaine cocq-cola.com et y installer un site avec des publicités.

1. Que conseillez-vous à votre camarade ? Pourquoi ?